



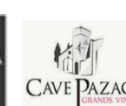
Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486
 Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017
 Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**
 11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR
 Tel. 06 26 71 29 11
 Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com
 Site web : www.lecolombiercailaren.fr

MàJ 08 02 2026

DEVENEZ PARTENAIRE DE NOS ACTIONS

Et ADHEREZ à notre « CLUB PARTENAIRES »

La création de notre « Club Partenaires » au sein de l'Entente Colombophile de Camargue vise à financer le parcours sportif des jeunes compétiteurs colombophiles tout en fédérant les entreprises autour d'une passion qui leur est commune.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILLAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

A l'heure où la promotion de l'activité sportive chez les jeunes devient un enjeu de santé national, tous les acteurs publics et privés doivent contribuer à amener nos jeunes à pratiquer du sport. Les concours colombophiles constituent un sport technique de pleine nature qui nécessite une capacité et un esprit d'analyse. La vie associative impose des valeurs d'humilité et aussi d'esprit d'équipe qui peuvent s'apparenter à ce que l'on retrouve dans une entreprise. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre pour favoriser le développement de nos jeunes dans leur pratique sportive colombophile

En votre qualité de chef d'entreprise, vous vous engagez à soutenir et à encourager les jeunes colombophile de notre association. L'Entente Colombophile de Camargue vous permet d'allier cet objectif et d'être en relation avec une communauté de partenaires qui partagent avec vous la passion de la nature.

Pour rejoindre l'Entente Colombophile de Camargue, chaque entreprise est invitée à effectuer un don éligible au mécénat pour participer à un accompagnement de la jeunesse colombophile de l'association.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILLAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

1°) **Accompagnement de l'un des concours colombophiles** organisés avec :

- Fourniture d'un visuel permettant de matérialiser votre participation,
- Fourniture d'une dotation de récompenses à nos jeunes colombophiles sur le concours de votre choix selon calendrier préalablement fourni :
 - Soit en Animation Sportive de Base (environ 8 à 10 concours)
 - Soit en Equipe de Club (environ 5 à 10 concours).
- Participation forfaitaire aux frais d'organisation d'un concours :

Soit 250 € sur justificatifs fournis.

2°) **Accompagnement à type de parrainage** et de prise en charge des frais engagés par le suivi d'un de nos jeunes colombophiles sous forme de tutorat déductible :

Soit 182 € 50 sur justificatifs fournis.

3°) **Participation à type de mécénat** pour assurer un accompagnement de toute la jeunesse colombophile de l'association sur une saison sportive complète :

Soit 500 € sur justificatifs fournis.

En contrepartie vous serez destinataire :

- De l'ensemble des comptes-rendus de nos activités par le biais de nos newsletters,
- D'une insertion de votre visuel sur l'ensemble des documents que nous diffusons,
- Du formulaire Cerfa adapté à votre participation.

Nous restons à votre disposition pour tout détail jugé par vous nécessaire.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez découvrir et partager ce que sont les valeurs qui constituent l'essentiel de notre approche auprès des Jeunes Colombophiles de l'Entente Colombophile de Camargue.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILLAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr



Les trois thèmes développés par L'Entente Colombophile de Camargue

Tout au long de l'année, chaque mercredi, le Colombier Cailaren reçoit les jeunes colombophiles de l'Entente Colombophile de Camargue. Chacun d'eux y partage une activité construite autour de trois thèmes essentiels :

Les Valeurs citoyennes en Association :

Le premier de ces thèmes porte sur les valeurs citoyennes de la vie en association, avec tout ce que cela peut impliquer de participation solidaire à la vie de la commune : la très récente implication de ces jeunes était particulièrement sensible à l'occasion des 6èmes foulées de Camargue où ils se sont retrouvés autour de deux lâchers de pigeons avant les départs de chacune des courses, aidés aussi par leurs parents respectifs venus aussi renforcer et partager les besoins du moment.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Le devoir de Mémoire et la Mémoire d'Histoire :

Le deuxième de ces thèmes porte sur la Mémoire d'Histoire et plus généralement sur l'histoire de la colombophilie au travers des temps : les anniversaires commémoratifs font partie de cette dynamique comme celui très récent du 6 juin, pour le 80^{ème} D-DAY commémorant le débarquement des forces alliées en Normandie. Bien d'autres événements viennent compléter ces actions et le Petit Musée Antique du Pigeon Voyageur en constitue le témoignage permanent. Visites possibles chaque mercredi et sur rendez-vous téléphonique pour les autres jours.



L'Engagement Sportif :

Le troisième de ces thèmes porte sur l'engagement sportif de ces jeunes colombophiles qui, dans le cadre de la Fédération Colombophile Française, engagent leurs propres effectifs de pigeons voyageurs sur deux types de concours : les concours dits de société sur de courtes distances organisés d'avril à fin juillet et nécessitant toute une préparation sportive dans le contrôle et le suivi des pigeons au niveau de leur élevage préparatoire aux exploits sportifs attendus.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486
 Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017
 Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**
 11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR
 Tel. 06 26 71 29 11
 Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com
 Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Ce niveau d'engagement a permis à l'association de constituer une équipe autour d'une « Animation Sportive de Base » bien motivante pour chacun. Pour les plus grands, avec le soutien de la Municipalité, du Conseil Départemental et de la Région Occitanie aussi, l'engagement porte cette fois sur une « Equipe de Club » pour des concours de plus longue distance organisés par le Groupement Marcel Dacquet au plan régional et par la XVème région colombophile au plan de la Fédération Colombophile Française. Ces derniers constituent aussi une sorte d'élite exemplaire.



Au total, et au travers de ces trois thèmes, ce sont des valeurs essentielles qui les rassemblent : **Pouvoir donner du Rêve à chacun, faire preuve d'Ambition dans les espoirs attendus et fournir aussi le Travail nécessité par les résultats escomptés au niveau des concours, le tout dans cette idée que le Partage reste essentiel pour mettre en valeur les objectifs attendus par chacun dans la réalisation de son plaisir à participer partout où cela est rendu possible par l'Association qui accueille les jeunes à partir de huit ans.**

Contact : Entente Colombophile de Camargue et Petit Musée Antique du Pigeon Voyageur, 11 avenue Pasteur 30740 LE CAILAR Tel. 06 26 71 29 11. Site web : www.lecolombiercailaren.fr et adresse mail : ententecolombophiledecamargue@gmail.com





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Paul-Edouard DESPIERRES,

Président

ententecolombophiledecamargue@gmail.com

06 26 71 29 11

Un projet commun pour une dynamique à valoriser

1°) Une entente entre deux structures

Le principe :

Etat des lieux : régulièrement affiliées à leur fédération de tutelle, deux associations colombophiles affichent les mêmes buts.

Entre autres objets, elles affichent un objet commun de leurs statuts portant sur l'instruction de jeunes colombophiles parrainés individuellement par des adultes.

Elles se conventionnent mutuellement sur des objectifs communs engageant leurs membres bénévoles au travers des objectifs d'animation d'une jeunesse colombophile qu'ils décident d'accompagner.

La mise en place :

- Approche essentiellement ludique de la colombophilie pour leurs jeunes adhérents, s'appuyant sur un support construit dans le cadre d'une dynamique intitulée « Je suis Jeune Colombophile »,
- Approche des valeurs citoyennes portées par la colombophilie au travers de la découverte de la vie associative et du fonctionnement de leur propre association en répondant par exemple à des animations



L'essentiel & plus encore





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

locales sollicitées par les municipalités et/ou départementales sollicitées par le Conseil Départemental, ou encore par d'autres associations,

- Approche des valeurs propres à la colombophilie par un partage de son Histoire en s'appuyant sur des données historiques déjà exposées et des supports matériels présents, contenus dans des musées appropriés,
- Assurer une dotation individuelle de principe d'un nombre défini de pigeons pour chaque adolescent inscrit : ces pigeons seront pris chaque fois que possible sur les effectifs de leurs tuteurs respectifs.
- Constitution d'un petit groupe d'adhérents mineurs âgés de 8 à 18 ans qui seront initiés à la colombophilie en général sur ses différents volets :
 - Celui, en premier lieu, de la découverte du pigeon voyageur en préservant prioritairement le côté ludique de l'approche du pigeon voyageur,
 - Celui de son élevage et ensuite du suivi de cet élevage au fil des saisons et du calendrier colombophile de l'association,
 - Celui, enfin de son engagement sur des 1ers concours dits de vitesse en « Société ».

Recrutement :

- Par simple adhésion volontaire des ados avec tutelle d'un adulte parrainant l'adhésion individuelle,
- Par contact avec des écoles (CM1-CM2) et/ou des collèges (6^{ème} – 5^{ème}) pour commencer,
- Par le réseau des membres adultes de l'Association elle-même et par les ados assurant eux-mêmes la promotion du dispositif associatif dans lequel ils se sont inscrits.

Fonctionnement :

On veillera à toujours maintenir un caractère ludique à l'ensemble des animations prévues en laissant autant que faire se peut la main aux ados eux-mêmes prenant soin de les responsabiliser dans la réalisation progressive des objectifs programmés :

- Comme précédemment décrit avec limitation quantitative de la constitution des groupes à un maximum de 10 ados par groupe constitué et pour une durée hebdomadaire de 2 heures d'activités encadrées par deux animateurs colombophiles volontaires,





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

- Le plus souvent hors vacances scolaires, ce cycle hebdomadaire pourra s'adapter à un autre rythme,
- En vue de créer et d'entretenir entre eux une certaine émulation basée sur les acquis respectifs, mise en place d'échanges entre les ados des deux associations colombophiles sous contrôle des parents (les ados sont mineurs) et de leurs animateurs,
- Préparation commune des réalisations hebdomadaires programmées,
- Projet possible d'un jumelage entre les deux associations concernées.

2°) Projet commun d'Animation Sportive de Base

Avec l'ensemble des ados précédemment engagés, sans exclusive, constitution d'une ASB (Animation Sportive de Base) permettant de les motiver ensemble à suivre leurs propres effectifs des pigeons qui leur auront été précédemment affectés, à en assurer l'entretien par une approche volontairement ludique des nécessités liées à leur élevage et enfin à inscrire leurs propres pigeons dans des concours de petite distance dits « Concours de Société »,

Echanges de résultats et de performances entre les ados d'une même association mais aussi et surtout entre ceux des deux structures engagées dans le dispositif commun.

Pour cette programmation d'ASB, les actions développées veilleront à se maintenir au seul niveau « Société ».

3°) Constitution d'une équipe sportive dans chaque structure

Après une année de fonctionnement sur le modèle de l'Animation Sportive de Base, les animateurs auront à développer une sensibilisation particulière des animations à venir avec le fléchage de nouveaux objectifs qui devront être expliqués en détail et visant :

- A maintenir une ASB pour les jeunes non encore retenus en raison de critères qui seront positifs,
- A créer une véritable Equipe de Club à partir des ados disposant des pigeons les plus performants qui constitueront en quelque sorte des « modèles » de performance pour les jeunes de l'ASB non retenus dans l'Equipe de Club et surtout pour les nouveaux venus,
- En 2^{ème} année et pour une première saison sportive, engager les membres de cette Equipe de Club et leurs pigeons sur un programme de concours de vitesse puis de concours de demi-fond mais en nombre restreint pour ces derniers concours,
- Préserver en permanence les indispensables échanges entre les deux associations.





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur - 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr



**Projet
Jeunes colombophiles
de Camargue**



06 26 71 29 11
www.lecolombiercailaren.fr





**Projet
Jeunes colombophiles
de Camargue**



06 26 71 29 11
www.lecolombiercailaren.fr



















Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

4°) Financement

C'est un volet important de ce dispositif qui est construit sur :

- Un engagement bénévole fort des animateurs et des colombophiles adultes des structures concernées,
- Des contacts pris par chacun des membres des associations concernées avec des entreprises locales à qui sera demandée une participation de principe pour constituer des dotations simples mais systématiques pour chacun des concours organisés :
 - En société (vitesse) en ASB
 - En Région (demi-fond) en Equipe de Club
- Une recherche de financement pourra aussi être sollicitée auprès de partenaires institutionnels en associant chaque fois un élu en 1^{er} contact et en tout cas avant toute sollicitation administrative :
 - Commune et/ou municipalité,
 - Communauté de communes,
 - Conseil Départemental,
 - Conseil Régional.
- Des cotisations individuelles devront être maintenues pour tous, associant le coût réglementaire annuel des bagues et la licence fédérale permettant l'accès aux concours.
- Organisation de lâchers festifs destinés à financer au moins partiellement tout le dispositif proposé.

TARIFICATION ANNUELLE 2026

(Prévisionnel 2025 – 2026)

Cotisation au club :	→ 20 €
Cotisation au Groupement (uniquement pour ceux qui participent aux concours du groupement) :	→ 35 €
Licence Jeune (moins de 18 ans) sous <u>condition</u> d'adhésion d'un parent :	→ 12 €
Licence Jeune (moins de 18 ans) <u>sans</u> adhésion d'un parent :	→ 22 €
Licence Adulte (plus de 18 ans) :	→ 22 €
Bagues matricules (10 x 0.60 €) / an + frais :	→ 10 €
Bagues électroniques (10 x 1,95 €) / an	→ 19 € 50





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

Attribution de Pigeons (10) :

→ pour mémoire

Participation avitaillement 30 grammes / pigeon x 365 jours x 10 pigeons = 110 kg soit 6 sacs à 15 € 00 : → 90 € 00

Soins vétérinaires et vaccinations :

→ pour mémoire

Tarif annuel jeune → 182 € 50

Tarif annuel Adulte → 192 € 50

COTISATION 2026 exigible au 1^{er} novembre 2025

-	
- Cotisation au Club :	20 €
- Licence FCF (sans adhésion d'un parent ou d'un conjoint) :	22 €
- 10 Bagues matricules 2025 :	10 €
TOTAL :	52 €

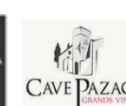
La différence entre le montant de la cotisation annuelle exigible et la tarification annuelle 2024 est assurée par les recettes issues des lâchers conviviaux et festifs que l'Association assure de son côté.

5°) Règles de base

Tout le dispositif devra être construit et maintenu en permanence sur les mots clés porteurs de réussite :

RATP :

- Savoir donner du **RÊVE** par le biais des trois niveaux d'intervenants : quelques adultes partagent la performance de leurs propres pigeons avec les jeunes de l'ASB et plus tard avec ceux de l'Equipe de Club, créant entre tous une sorte d'émulation systématique,
- Avoir de l'**AMBITION** : la performance ne se traduit en résultats que par l'envie de gagner,
- Fournir le **TRAVAIL** en rapport : rien n'est facile et observation et patience demeurent fondamentales,





Association Loi 1901 pour la jeunesse colombophile Déclarée le 4 août 2015 et enregistrée sous le n° W 30 20 12486

Affiliée à la FCF sous le n° 30817 SIREN 841 481 625 SIRET 84148162500017

Société colombophile : **E2C - Entente Colombophile de Camargue**

11, avenue Pasteur – 30740 LE CAILAR

Tel. 06 26 71 29 11

Email : ententecolombophiledecamargue@gmail.com

Site web : www.lecolombiercailaren.fr

- **PARTAGE** : il est essentiel de partager l'ensemble des informations entre les membres des deux structures et de les faire connaître (Radio locale, Presse locale au début puis régionale, etc...).

COMMUNICATION

La notion de « réseau » est ici essentielle à prendre en compte pour s'assurer du bon développement de tout ce dispositif, quel qu'en soit le niveau (ASB et/ou Equipe de Club).

RESPECT de « l'autre » excluant tout aspect mercantile du dispositif : Pas de vente de pigeons ni d'approche des sites en rapport pour ce jeune public.

APPROCHE de la CITOYENNETE s'appuyant sur les valeurs ASSOCIATIVES et sur l'HISTOIRE COLOMBOPHILE

